

FAQ Inscription pédagogique 2026/2027

■ Qui dois-je contacter pour une question sur mes choix pédagogiques à effectuer ?

Votre UFR pour ce qui concerne le (ou les) choix que vous aurez à faire sur les enseignements. Vous trouverez les contacts de votre UFR sur le site :

www.univ-tln.fr

■ Qui dois-je contacter pour un problème de connexion au service IP WEB?

Vous devez envoyer un message à l'adresse générique indiquée sur l'espace dédié aux IP et correspondante à votre cursus en indiquant votre NOM, Prénom, n° d'étudiant ainsi que le problème rencontré

■ Quand dois-je faire mon inscription pédagogique ?

Le plus tôt possible après avoir effectué votre inscription administrative (en règle du paiement des droits d'inscription)

■ Puis-je modifier mon (ou mes) choix ?

Oui, à condition de le faire pendant la période d'inscription en ligne indiquée sur le site.

Après la fermeture du site, adressez-vous impérativement au secrétariat pédagogique de votre composante.

■ Si je n'ai pas procédé à mon inscription pédagogique en ligne pendant la période d'ouverture du service IP WEB, quelles sont les conséquences ?

Vous ne serez affecté dans aucun groupe de TD. Il faudra impérativement le jour de la pré-rentrée régulariser votre situation auprès de votre secrétariat pédagogique.

■ Puis-je faire mon inscription pédagogique si je suis en attente de paiement ?

Non, car pour faire votre inscription pédagogique par le WEB vous devez être en possession de votre certificat de scolarité (n° étudiant demandé),

qui vous sera remis lorsque votre inscription administrative sera achevée (paiement des droits effectués)

■ J'étais déjà étudiant à l'Université en 2025/2026 et je me réinscris en ligne, mais je n'ai pas procédé encore au paiement de mes droits, puis-je réaliser mon inscription pédagogique par le WEB ?

Non, vous devez avoir terminé totalement votre IA (paiement des droits effectués), puis réactiver votre compte ENT pour vous inscrire pédagogiquement via le WEB

■ Je suis nouvel étudiant à l'Université en 2026/2027 puis-je procéder à mon inscription pédagogique sur le WEB immédiatement après avoir finalisé mon inscription administrative (paiement des droits d'inscription)?

Oui, mais afin d'effectuer votre IP par le WEB vous devez au préalable activer votre compte numérique sur l'application SESAME,

<http://sesame.univ-tln.fr>

Muni de votre code d'activation donné lors de l'inscription sur votre récapitulatif d'inscription. Votre compte est alors actif immédiatement et vous pouvez ensuite réaliser votre IP

■ Je suis inscrit pour la première fois à l'Université de Toulon et je dois procéder à mon inscription pédagogique mais je n'ai pas d'ordinateur, comment puis-je faire ?

La bibliothèque de l'Université (sur le site de la Garde) met à votre disposition un ordinateur, qui vous permettra d'activer votre compte numérique. Une fois l'activation de votre compte effectué, vous aurez accès à la salle informatique de la bibliothèque afin de procéder à votre Inscription pédagogique

■ Pour le cursus que j'ai choisi je dois renvoyer une fiche pédagogique par mail, si je ne le fais pas quelles sont les conséquences ?

Vous ne serez affecté dans aucun groupe de TD. Il faudra impérativement le jour de la pré-rentrée (ou dans les jours qui suivent) remettre le document papier dûment complété à votre secrétariat pédagogique.